



Elections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Je ne me laisse pas faire !

JE VOTE !



## AIDE AU VOTE OBTENIR SON MOT DE PASSE

**Interrompu durant plusieurs jours, le portail élections du ministère permet à nouveau d'obtenir son mot de passe ou de porter une réclamation en cas de non réception de son identifiant.** Pour récupérer votre mot de passe, vous aurez besoin de trois éléments d'identification !

- n° d'identifiant (figurant sur la notice de vote)
- NUMEN (figurant sur la notice de vote)
- département de naissance figurant sur la carte VITALE

Après l'identification, vous pouvez indiquer l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir le mot de passe. Un fois le mail reçu, imprimez-le et conservez-le avec votre identifiant. L'identifiant et le mot de passe vous seront indispensables pour voter à partir du 13 octobre.

Pour tout problème, contactez votre section départementale.

**Pour en savoir plus :**

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

**site officiel :**

[www.education.gouv.fr/electionspro2011](http://www.education.gouv.fr/electionspro2011)



**CAPD - CAPN,  
je clique  
SNUipp-FSU**

**CTA - CTM,  
je clique FSU**

**CCP,  
je clique FSU  
(snes-snuipp-snep-snuep)**

